
Numéro de l'intervention: 146-2010
Type d'intervention: **Interpellation**
Déposée le: 06.09.2010
Déposée par: Brand (Münchenbuchsee, UDC) (porte-parole)
Cosignataires: 0
Urgente:
Date de la réponse: 09.03.2011
Numéro de l'ACE 428/2011
Direction: ECO

Promotion économique redondante?



Suite à la décision de la conférence régionale de Berne-Mittelland d'instituer une sous-conférence dédiée à l'économie (Teilkonferenz für Wirtschaft), il existe désormais dans le Grand Berne deux organisations publiques de promotion économique : celle de la conférence régionale de Berne-Mittelland et la Promotion économique du canton de Berne.

Ces deux organisations faisant double emploi, le Conseil-exécutif est chargé de répondre aux questions suivantes :

1. D'après leurs pages internet, ces deux organisations proposent en partie les mêmes services. Qu'est-ce qui distingue les domaines de compétence de ces deux organisations publiques de promotion économique ?
2. Ne vont-elles pas se faire de la concurrence ?
3. Le Conseil-exécutif est-il prêt à proposer quelque chose pour mettre de l'ordre dans ces structures inefficientes ?
4. A combien s'élève le budget annuel de ces organisations ?
5. Combien de personnes travaillent pour ces organisations de promotion économique ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le fait que des organisations autres que la Promotion économique du canton de Berne (PEB) s'occupent du développement économique dans le Grand Berne n'est pas nouveau. L'association Verein Region Bern (VRB) assumait des tâches comparables avant la conférence régionale de Berne-Mittelland et sa sous-conférence dédiée à l'économie. Le Conseil-exécutif s'est déjà prononcé sur les tâches des régions en matière de promotion économique dans sa réponse du 25 avril 2007 à la motion M 296/2006 PRD «Libéralisation: réorganisation de la Promotion économique¹»:

¹ La réponse complète et le débat au Grand Conseil figurent dans le Journal du Grand Conseil 2007, p. 1093 ss.

«Les six organisations économiques régionales servent d'intermédiaires entre les entreprises locales et la PEB. Elles informent sur les prestations qu'elle offre, organisent des manifestations à l'intention des milieux économiques de la région et récoltent les informations économiques locales d'importance, p. ex. sur les immeubles commerciaux disponibles. Les banques de données immobilières sont actualisées à intervalles réguliers pour que les intéressés puissent avoir rapidement un aperçu des objets disponibles. Les régions ont également pour tâches de gérer une banque de données sur les entreprises et de soutenir la PEB dans ses visites d'entreprises ou dans l'accompagnement des visiteurs étrangers.»²

La motion M 296/2006 a été adoptée par le Grand Conseil sous forme de postulat. Aux yeux du Conseil-exécutif, ce mandat d'examen n'est pas achevé, d'autant plus que la conférence régionale n'a entamé son activité qu'en 2010 et que la sous-conférence dédiée à l'économie a tenu son assemblée constitutive en août 2010. C'est pourquoi le délai accordé pour la réalisation de l'intervention a été prolongé jusqu'en 2010 et 2011, années au cours desquelles les prestations devront être harmonisées respectivement avec la Conférence régionale de Berne-Mittelland et sa sous-conférence dédiée à l'économie.

Les questions concrètes de l'interpellation appellent les réponses suivantes:

1. La PEB est responsable de la promotion du site vis-à-vis des tiers et gère un point contact pour toutes les entreprises dans le canton de Berne. Les organisations régionales complètent sur place les prestations de la PEB et font connaître celles-ci dans la région.
2. On peut exclure la concurrence entre les deux organisations, leurs prestations devant se compléter mutuellement.
3. Le Conseil-exécutif ne pense pas que les structures sont inefficaces. Mais il est de l'avis que les prestations doivent être harmonisées. Les discussions à ce sujet entre la PEB et la sous-conférence sont en cours.
4. Les marges contributives III et IV de la PEB prévues au budget 2011 s'élèvent respectivement à 8,7 et 12,6 millions de francs. Ces chiffres se rapportent à l'ensemble du canton et à toutes les tâches de la PEB. La sous-conférence dédiée à l'économie de la conférence régionale Berne-Mittelland dispose de 0,4 million de francs.
5. La PEB disposait de 21 postes équivalents plein-temps au 1^{er} janvier 2011. Quant à la sous-conférence dédiée à l'économie, elle ne dispose pas de ses propres ressources en personnel, mais l'Office de l'économie de la ville de Berne lui fournit certaines prestations sur la base d'une convention de prestations.

Au Grand Conseil

² Extrait du rapport sur les trois premières années d'activité de la Promotion économique sous le régime de la nouvelle loi. Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport lors de la session de septembre 2001 en exprimant son approbation.